

Questions orales

• (1440)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE—LES MESURES ENVISAGÉES QUANT À L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SIÈGES

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le troisième trimestre était aussi terne que le programme du gouvernement durant la campagne électorale. Comme le ministre des Finances a déclaré n'être pas satisfait des effets de son budget sur le chômage, puis-je lui demander pourquoi il n'a pas réagi au taux soutenu et élevé du chômage au cours de l'année en accentuant l'effet expansionniste de l'économie et en utilisant la situation budgétaire évidemment améliorée qui, durant les neuf premiers mois, accuse un surplus de 600 millions par rapport à l'année précédente? Si le ministre n'était pas satisfait des effets de son budget sur le chômage, nous expliquerait-il alors pourquoi il n'a pas agi, lorsqu'il est devenu évident qu'il laissait à désirer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre à cette question, puis la parole sera à d'autres députés pendant quelques minutes, après quoi nous reviendrons aux questions supplémentaires. Le député de Drummond veut poser une question, celui de Selkirk a lui-même une question supplémentaire qu'il n'a pas eu le loisir de poser. Quand le ministre aura répondu à la question du chef de l'opposition, nous passerons donc à un autre sujet pour un moment et nous reviendrons ensuite à cet important sujet.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai traité de cette question en long et en large . . .

L'hon. M. Stanfield: Non, vous ne l'avez pas fait.

L'hon. M. Turner: . . . lors du débat sur le discours du trône. Comme l'honorable député était présent, je ne répéterai pas ce que j'ai dit. C'est un sujet à controverse et nous pourrions le reprendre au cours de l'examen du budget. Mais je signale à la Chambre que chaque fois que l'honorable député tente d'isoler la position budgétaire du gouvernement de ce qui est non budgétaire, il donne une fausse impression à la Chambre.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRITÈRES D'APPROBATION DES PROJETS

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il nous dire si le ministère qu'il dirige considère comme facteur le plus important, en ce qui a trait à l'acceptation d'un projet d'initiatives locales, le niveau de chômage enregistré dans la région d'où provient le projet?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, nous en tiendrons compte comme d'un facteur majeur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre dira-t-il à la Chambre et au pays quels progrès, si progrès il y a eu, ont été réalisés en matière de répartition sur une base différente de celle qui existe actuellement, et notamment en ce qui concerne le nombre de députés à la Chambre? Le 11 janvier, on a attiré son attention sur cette question et il a répondu qu'on étudiait les dispositions éventuelles à prendre, ce qu'il a répété par la suite. Je sais que tous les secteurs de la Chambre s'intéressent naturellement à la question et le temps presse, car des comités dans différentes provinces établissent déjà des cartes ou se préparent à les établir en fonction de la représentation actuelle à la Chambre.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Permettez, monsieur l'Orateur, que je réponde à la question du très honorable représentant. Je crois que la dernière fois qu'on a soulevé la question le premier ministre a proposé que je conseille les autres leaders à la Chambre afin, si possible, d'arriver à une formule générale qu'on puisse proposer en l'occurrence. J'ai rencontré aujourd'hui mes homologues et nous avons traité la question d'une façon générale et précisé certaines propositions qui, je le suppose, feront maintenant l'objet d'entretiens au sein de tous les partis aux fins d'essayer d'arriver à une solution. Je pense que nous étions tous d'accord que ce serait maintenant la meilleure procédure à suivre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si lui-même, du fait de sa responsabilité générale en la matière, ou le Cabinet, ont envisagé d'apporter une modification à la constitution visant à augmenter le nombre des sièges à la Chambre et aussi à garantir une représentation minimum à certaines provinces où la population est en diminution très rapide?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le très honorable représentant veut bien se reporter à ma réponse antérieure, il constatera que j'ai songé à plusieurs possibilités, et nous avons décidé de procéder de la façon mentionnée par le leader du gouvernement à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement songe à modifier la constitution. Voilà ma question et il ne peut s'en défaire en la passant à un des ministres de second plan.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pauvre Allan!

Une voix: Bonjour, second.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai posé une question au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!